

Jeudi 30 juillet 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 30 juillet sous la houlette du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (le 23 juillet), la Wallonie a enregistré quelques faibles précipitations localisées le 26 juillet. Les quantités de précipitations enregistrées sont généralement comprises entre 0 et 3 l/m² mais s'élèvent de 3 à 8 l/m² le long d'un axe situé juste au Sud de la Sambre et de la Meuse. A l'exception des précipitations du 26 juillet, La météo a été sèche, ensoleillée et chaude.

L'**indice sécheresse de l'IRM** montre une intensification de la situation sèche à très sèche dans le sud du pays et une partie du Hainaut. Le bilan d'eau (précipitations-évaporation) de l'IRM indique une situation très sèche généralisée en Wallonie.

Les **prévisions météo pour les prochains jours** annoncent un temps globalement sec. Ce jeudi, cependant, des précipitations sont attendues en provenance de la France et pourraient apporter de l'ordre de 5 litres surtout dans le sud de la province de Luxembourg et aussi sur la province de Namur. Jusqu'à lundi soir, des précipitations faibles (maximum 5 l/m²) et inégalement réparties sur le territoire seront possibles. De manière générale, ces pluies ne seront pas suffisantes pour inverser la tendance actuelle de sécheresse.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, globalement, la situation actuelle est préoccupante, les débits restant dans des valeurs très basses pour la saison, et certains d'entre eux se situant sous les valeurs minimales saisonnières.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, la situation devient délicate surtout sur les petits affluents. Globalement, on atteint des niveaux très faibles. Les valeurs de débit sont similaires à celles observées à la même période lors des récentes années sèches de référence (2020 et 2022).

Concernant les **barrages-réservoirs**, pour la Gileppe, on dispose encore d'une réserve et il n'y a pas d'inquiétude. Pour le barrage de la Vesdre, on est en restriction de turbinage mais la

situation est sous contrôle. Pour les barrages de l'ouest (Eau d'Heure et Ry de Rome), il y a comme la semaine dernière, un léger déficit mais la situation n'est pas critique.

Au barrage de Nisramont, on est en avance d'une dizaine de jours sur la cote de l'année 2022 qui fût une année avec un niveau particulièrement bas. Depuis hier, on est en étiage sévère. La navigation et l'utilisation du lac sont interdites à partir de ce jeudi 30 juillet (un avis à la batellerie a été émis et des arrêtés communaux ont été pris). La situation est suivie de près par les gestionnaires et la SWDE.

3. Eaux souterraines

Dans l'ensemble, les nappes phréatiques poursuivent leur phase de vidange et présentent actuellement une situation variable, y compris au sein même des masses d'eau. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, d'autres atteignent des niveaux plus faibles, particulièrement dans les Calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

4. Risques d'incendies

Le risque d'incendie reste, comme la semaine dernière, très élevé en **milieux ouverts** et élevé en **milieux forestiers**. Il convient donc de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par des arrêtés de police des différentes provinces wallonnes (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](https://actualite.wallonie.be/)).

5. Kayaks

Les tronçons sont fermés à la circulation des kayaks et autres embarcations de loisirs. La carte est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>.

6. Pêche

L'interdiction temporaire de la pêche prise depuis le 18 juillet est toujours d'application pour l'ensemble des cours d'eau relevant des zones d'eaux vives et des zones d'eaux mixtes afin de limiter le stress subi par les populations piscicoles. Cette interdiction concerne essentiellement les voies d'eaux non navigables. La pêche reste autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés. Par exemple, la Meuse, la Sambre, les Lacs de l'Eau d'Heure

7. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. Il y aura une fermeture jusqu'au 23 août pour l'écluse de Lanaye durant la nuit ce qui permettra de reconstituer les volumes dans le bief sans trop impacter la navigation.

8. Baignade

Pour les **zones de baignade autorisées**, la baignade est interdite au lac de Bambois depuis ce 29 juillet. Cette fermeture préventive a été prise à la suite de l'apparition de reflets bleutés à la surface de l'eau, signe possible d'une prolifération de cyanobactéries. Des analyses sont en cours avant une éventuelle réouverture.

La Semois à Bouillon (en rive droite, sur une distance de 200 mètres en aval de la tête d'aval du pont de la Poulie) est également interdite car, le 24 juillet, les analyses ont révélé une mauvaise qualité (E. coli élevé).

Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site [Baignade - L'Environnement en Wallonie](#).

Certains cours d'eau navigables (Sambre et Visé) voient se développer des algues ou présenter une couleur de l'eau anormale. La vigilance est donc de mise sur ces cours d'eau : ne vous baignez pas et protégez les animaux en les empêchant de boire ou de nager.

9. Production et distribution d'eau

Les épisodes de forte chaleur que nous connaissons actuellement entraînent une augmentation des consommations d'eau sur l'ensemble du territoire. Les installations de production et de distribution d'eau potable sont très fortement sollicitées partout en Wallonie. Les distributeurs d'eau mettent tout en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau en toutes circonstances. Afin de limiter au maximum tout risque, ils invitent les communes, les entreprises et les citoyens à une consommation responsable.

A ce jour, 8 communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau (Bouillon, Léglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois et Tenneville).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre et Marche-en-Famenne, Tellin) restent placées sous surveillance par la SWDE comme c'était déjà le cas depuis la semaine dernière.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Rouvroy, Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne et Burg-Reuland.

10. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

11. Conclusions

Le CORTEX poursuivra un monitoring de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le jeudi 6 août à 10h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE